

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE
DE
NIEDERHERGHEIM



Arrondissement de Thann-Guebwiller
Département du Haut-Rhin

6, place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
TÉL. 03 89 49 45 08

ARRETE N° 29/2022

Interdiction de stationner rue du Stade

Le Maire de Niederhergheim,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement rue du Stade, afin de sécuriser la circulation des piétons ;

ARRETE

Article 1 : Le stationnement rue du Stade, de l'intersection avec la rue des Ceillets et jusqu'à l'intersection avec la rue de Neuf-Brisach, est interdit sur le côté Est (le long du Stade de foot et du parking).

Article 2 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie d'Ensisheim,
- Monsieur le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de Colmar,
- Syndicat mixte, Brigade Verte 68360 SOULTZ,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Niederhergheim,
- Affichée,
- Et classée aux archives.

fait à Niederhergheim, le 3 mars 2022

Le Maire,
Alain ZEMB